

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 16 juillet 2024

Nombre de membres : - Afférents : 11 - Présents : 8 - Qui ont pris part au vote : 40
Vote : A l'unanimité : - Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 19 / 07 / 2024
Et publication et notification du : 19 / 07 / 2024

L'an 2024, le 16 juillet 2024 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/07/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/07/2024.

Présents : Mesdames Violette FERNANDES Maire, Vinciane HOLLIER, Messieurs Nicolas MILLET, Guy LACOUDRE, Nicolas ANCLIN, Paul DELUGE, Michel VACHERON, Bernard CHIVAILLE

Excusé(s) ayant donné procuration : Jean-Claude LEBAS à Violette FERNANDES, Alain PLANCHON à Nicolas MILLET

Absents : Ingrid YENK

A été nommé(e) secrétaire : Nicolas MILLET

**2024_0024 DELIBERATION SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION
POUR 2024 - ASSOCIATION LES AMIS DU CHATEAU DE LA
GRAND'COUR**

Madame le Maire soumet au conseil municipal la demande de subvention de l'association communale LES AMIS DU CHATEAU DE LA GRAND'COUR :

Date de la demande : 22/04/2024 par Mme TORASSO Sandra en sa qualité de Présidente

Pièces jointes à la demande :

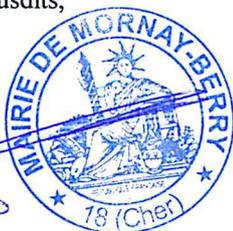
- Dossier de demande de subvention dûment complété
- Enregistrement SIREN
- Rapport financier pour l'année 2023
- Budget prévisionnel pour l'année 2024
- Attestation d'assurance
- Compte rendu de l'assemblée générale du 02/12/2023
- RIB

Il y a lieu de se prononcer sur cette demande.

- Après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal accorde la demande de subvention de l'Association Communale LES AMIS DE LA GRAND'COUR pour un montant de 250,00 € ;
- Dépense imputée en section Dépenses de Fonctionnement au compte 65748 ;
- Accorde la possibilité à l'association de faire 100 photocopies par an en A3 ;
- Rejette toutes les autres demandes (Prêts de matériels, tables, chaises, etc...);
- Mandate Madame le Maire pour établir et signer tout document relatif à cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme :

En mairie, le 16/07/2024
Le Maire,
Violette FERNANDES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801543-20240719-2024_0024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2024

Le secrétaire de séance,
Nicolas MILLET